

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°07 Réunion du Bureau

Réunion du : Mardi 22 Novembre 2022

À: 19h00

Présidence : BOUREAU Cyril

Présentiel :

CDA: Michel ALEXANDRE – Marie José BOURDIN – Cédric DERVEAUX - Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Pierre HOLLECKER - Christophe JOLY – Jean REDAUD

(Secrétaire) – Thierry WILLIG

Présents:

ETDA: Claire DEWOST – Akram GHARBI TARCHOUNA.

Visioconférence : Bernard COTY – José CAUDMONT – Camille DAAS – Olivier GONCALVES – Michel MOMBOISSE – Georges PEZZOLI.

Assistent:

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond





NECROLOGIE

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de **Johan HAMEL, arbitre fédéral 1 élite**, à l'âge de 42 ans.

En cette pénible circonstance le Président et les membres de la Commission, présentent à sa famille ainsi qu'à tous les proches touchés par ce deuil, leurs plus sincères condoléances.

Une carte personnalisée a été adressée à la famille et cosignée par le Président de la CDA et le Président de l'UNAF Var.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE:

Du 13 au 16 Février 2022 à ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Inscriptions auprès de l'IR2F – Ligue de Méditerranée à AIX EN PROVENCE.

CONTACTS CDA:

Le seul N° pour joindre le <u>Secrétaire de la CDA</u> et dans des créneaux horaires raisonnables, est le <u>06.89.73.17.80.</u>

Désignations :

Pour cette saison, la prise de contact entre les arbitres et les désignations devront se faire en respectant les directives suivantes :

Du lundi au Vendredi 17h00 : UNIQUEMENT par mail à <u>cda@var.fff.fr</u>

Du Vendredi 17h00 au Dimanche 18h00 : par téléphone au 06 30 93 82 82

Ce numéro est actif UNIQUEMENT sur le créneau ci-dessus.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Suivi du Courrier
- 2. Sanction à prendre & Convocation à envoyer
- 3. Bilan des actions ETDA
- 4. Réception de 2 arbitres convoquer





SUIVI DU COURRIER:

Le traitement des courriels reçus par la CDA est réalisé chaque jour avec transmission aux différents interlocuteurs pour réponse.

La CDA rappelle que l'ensemble des correspondances doivent être adressées par mail via la messagerie officielle au secrétariat à <u>secretariat@var.fff.fr</u> avec copie sur le mail de la CDA à l'adresse <u>cda@var.fff.fr</u> et <u>non pas sur les boites mails personnelles des membres de la CDA.</u>

CONVOCATIONS ET SANCTIONS:

- 7 arbitres seront prochainement convoqués devant la Commission pour diverses infractions au règlement intérieur de la CDA 2022/2023.
- Tous les arbitres (18) n'étant pas à jour des frais de dossier et qui se trouvent donc en infraction au regard de l'article 30 du règlement cité ci-dessus, ont été déclarés par la commission non désignables jusqu'à régularisation de leur situation.
- La CDA a sanctionné ce jour un certain nombre d'arbitres d'un retrait de point associé
 à une retenue financière suite à diverses infractions constatées et rapportées à la
 connaissance de la commission par le vice-président en charge de la section
 disciplinaire.

BILAN DES ACTIONS ETDA

Stage des JAD :

L'ETDA a organisé la 3ème édition du stage des jeunes au CREPS de BOULOURIS, avec 14 arbitres présents. Ces jeunes encadrés par Olivier GONCALVES, Bruno CHARETTE et Emmanuel SEVA, ont répondu aux attentes et ont pu bénéficier d'une immersion totale dans le monde de l'arbitrage.

La CDA remercie Fabrice POREE, référent des arbitres assistants régionaux, de son intervention et de sa disponibilité au service de la CDA.

Les stagiaires et les encadrants ont pu assister à la rencontre de National 2, entre l'E.F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL / A.J. AUXERRE. La CDA remercie chaleureusement, le club varois pour la mise à disposition des places.







Formation Initiale:

a) SIX FOURS:

Quasiment un mois après la formation initiale en arbitrage qui s'est déroulé à SIX FOURS, sur les 25 stagiaires reçus, 20 ont déjà finalisé via leur club la demande de licence, et 16 ont été rendus désignables.

b) LA MOUTONNE

Pour cette formation, l'IR2F a enregistré l'inscription de 12 candidats pour 11 présents lors de la première journée.

A titre exceptionnel, et pour faire suite à l'indisponibilité du Complexe de l'Estagnol le samedi 26 novembre 2022, la formation se déroulera au :

Siège du District,

169 Avenue Charles Marie BRUN

8310 LA GARDE.

Questionnaire en ligne

A l'issue du premier test de la Plateforme de Formation et de Perfectionnement, 42 arbitres n'ont pas répondu. L'ensemble des arbitres n'ayant pas répondu se voient attribuer la note de 0/50, et la liste est transmise à la Section Discipline pour demande d'explication aux intéressés.

La moyenne des notes obtenues est de 32,49 / 50.

AUDITIONS ET DECISIONS

À la suite des comptes-rendus du responsable des désignations et du référent Futsal, la CDA reçoit deux arbitres sur convocation.

Après les avoir auditionnés et pris acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la Commission et après en avoir débattu hors la présence des personnes auditionnées, la CDA décide de leur adresser un avertissement.

A 20h15 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion plénière Mardi 6 Décembre 2022.

Le Président : Cyril BOUREAU Le Secrétaire : Jean REDAUD